



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 30 mars 2021 à 18h30**

Page : 1 de 6

CONVOQUES :	PRESENTS :	EXCUSES :	REPRESENTE PAR :
Olivier DELMER	X		
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Alain BERNHEIM	X		
Annie COURTIER	X		
Pietro SIROLI		X	Alain BERNHEIM
Brigitte MICHALLET	X		
Bertrand COSSOUX	X		
Magali SZESTAK	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		
Santine D'ANASTASIO	X		
Gérard ESPINERA		X	Elisabeth LONGUEVILLE
Annie SIROLI	X		
Cyprien CECCALDI		X	
Audrey LINGLAIN	X		
Jérôme GREMEZ	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DELMER qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur BERNHEIM est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Adopté à l'unanimité.

Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire

D-2021-03-01 : Approbation du compte administratif 2020 « Commune »

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 « Commune » dont les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		Dépenses	Recettes	Recettes - Dépenses
REALISATIONS 2020	Section de fonctionnement	809 777.52	1 127 611.32	317 833.80
	Section d'investissement	174 665.99	407 478.64	232 812.65
REPORTS 2019	Section de fonctionnement	0.00	213 007.83	213 007.83
	Section d'investissement	55 298.25	0.00	-55 298.25
TOTAL	Réalisations + Reports	1 039 741.76	1 748 097.79	708 356.03
RESTES A REALISER A reporter en 2021	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	336 597.20	84 758.16	-251 839.04
	Total	336 597.20	84 758.16	-251 839.04
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	809 777.52	1 340 619.15	530 841.63
	Section d'investissement	566 561.44	492 236.80	-74 324.64
	Total cumulé	1 376 338.96	1 832 855.95	456 516.99



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 30 mars 2021 à 18h30**

Page : 2 de 6

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernheim, adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 « Commune ».

D-2021-03-01 : Approbation du compte de gestion 2020 « Commune »

Le compte de gestion 2020 tenu par le receveur municipal, strictement conforme au compte administratif 2020 « Commune », est adopté à l'unanimité.

D-2021-03-03 : Vote des taux communaux 2021

Les taux restent inchangés depuis 2001. La perte de la taxe d'habitation est compensée par le versement de la part départementale de la taxe foncière au profit de la commune. Ainsi la taxe foncière communale 2021 résulte de la somme de la taxe foncière communale 2020 et de la taxe foncière départementale 2020. Cette dernière étant abrogée.

Les taux suivants sont adoptés à l'unanimité :

Taxe foncière (bâti) : 40.84 % (soit 22.84 % part communale + 18 % part départementale)
Taxe foncière (non bâti) : 79.42 %

D-2021-03-04 : Subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'année 2021.

Il est précisé que l'association « le lien par l'art » n'a pas formulé de demande pour 2021 et qu'une subvention versée en fin d'année 2020 par la commune permettait surtout de déclencher le versement de subventions par d'autres organismes.

Etant rappelé que les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au vote, sont votées, à la majorité, les subventions suivantes :

AOSPC (association des œuvres du personnel communal)	755 €
ASSAD RM	200 €
Association française de sclérose en plaque	100 €
Association scolaire Les Fontaines	1350 €
Association des parents d'élèves	350 €
Sports Loisirs Boissise la Bertrand	1000 €
Créa'Kids	100 €
Lafamisol	250 €
Rivage – PAT Melun	526.50 €
La Croix Rouge	200 €

D-2021-03-05 : Annulation d'un titre sur exercice antérieur

Le 1^{er} juin 2015, la Commune a versé à tort une somme de 1270.10 € sur le compte d'une association. Un mandat annulatif a été émis le 16 juin 2015 pour demander le remboursement. En l'absence de régularisation, la Commune a fait le choix d'une compensation et de ne pas verser de subvention à cette association l'année suivante.

La demande de recouvrement n'ayant plus lieu d'être, Monsieur le Maire propose la régularisation comptable par l'annulation d'un titre sur exercice antérieur pour 1270.10 €.

Adoptée à l'unanimité.

D-2021-03-06 : Constitution d'une provision pour créances douteuses 2021

La comptabilité publique impose désormais de constituer une provision annuelle pour créances douteuses. Compte tenu de l'ancienneté des créances et des taux forfaitaires de dépréciation, la provision pour 2021 est de 617.53 €.

Adoptée à l'unanimité.

D-2021-03-07 : Affectation des résultats 2020 – budgets « Commune » et « CCAS »

En raison de la suppression du budget CCAS au 31 décembre 2020, les résultats de fonctionnement de 2020 « Commune » et « CCAS » sont affectés sur le budget « Commune » 2021 comme suit :



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 30 mars 2021 à 18h30**

Page : 3 de 6

Année 2020	Budget CCAS	Budget Commune	Total
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 711.15	317 833.80	319 544.95
Résultat antérieur reporté	1 868.65	213 007.83	214 876.48
Résultat à affecter	3 579.80	530 841.63	534 421.43

Résultat d'investissement de l'exercice	0.00	232 812.65	232 812.65
Résultat antérieur reporté	0.00	-55 298.25	-55 298.25
Solde d'exécution d'investissement (RI001)	0.00	177 514.40	177 514.40
Solde des restes à réaliser	0.00	-251 839.04	-251 839.04
Besoin de financement en Investissement	0.00	-74 324.64	-74 324.64

Affectation des résultats sur le budget communal	534 421.43
1- Affectation en investissement (réserve R 1068)	74 324.64
2 - Report en fonctionnement (R 002)	460 096.79

Adopté à l'unanimité.

D-2021-03-08 : Adoption du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente une note de synthèse et informe que l'état 1259 n'étant pas reçu à ce jour, les bases fiscales ne sont pas encore connues. Les recettes fiscales seront donc à actualiser ultérieurement.

En réponse à Mesdames Szeszak et Longueville, il est précisé qu'une somme de 7000 € est prévue pour le remboursement des activités sportives et culturelles. Monsieur le Maire rappelle que les tarifs pour les écoles de musique sont unifiés sur tout le territoire de la CAMVS.

Le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit est proposé au vote :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement 1 478 753.39 €
Dépenses et Recettes d'Investissement 723 647.62 €

Adopté à l'unanimité.

D-2021-03-09 : Mission de conseil en urbanisme

La Commune souhaite confier une mission de conseil à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de recueillir des avis techniques et réglementaires sur les dossiers délicats d'urbanisme.

L'Atelier TEL qui connaît parfaitement le PLU de la Commune a fait une proposition de mission de conseil en urbanisme. Elle porte sur les éléments suivants :

- Notes d'analyses et études prospectives
- Suivi des documents d'urbanisme (PLU, ...)
- Tenue de permanences au service « urbanisme » et aux réunions en Mairie,
- Autres prestations

Cette mission de conseil en urbanisme, donnant lieu à l'émission de bons de commande, se présente sous la forme d'un accord-cadre, dont le montant maximum est fixé à 40 000 € HT, pour une durée de quatre ans.

Adoptée à l'unanimité.



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 30 mars 2021 à 18h30**

Page : 4 de 6

D-2021-03-10 : OAP du Loup - mise à jour du cahier des charges

Monsieur Bernheim rappelle la volonté de la commune d'aménager l'OAP du Loup, en bordure du chemin au Loup, avec pour objectifs de :

- Permettre l'urbanisation de ce secteur
- Désenclaver les deux impasses : rue des Bergères et chemin de Boissettes
- Créer des espaces verts paysagés qui définissent les limites avec l'espace naturel
- Créer des vues sur les espaces ouverts et naturels

Il est proposé de modifier le cahier des charges, défini lors de la précédente mandature, en supprimant le nombre indicatif de logements à construire. Ce cahier des charges sera intégré au dossier de consultation promoteur-aménageur.

La modification du cahier des charges est adoptée à l'unanimité.

D-2021-03-11 : OAP du Loup-mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie, des accotements et réseaux

L'urbanisation de l'OAP du Loup ne peut se faire sans qu'il soit procédé à l'aménagement de la rue au Loup.

En raison de la cessation d'activités du cabinet d'études Focale Conseils Ingénierie, choisi initialement en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le volet « connexion aux réseaux (VRD) », Monsieur le Maire demande d'accepter la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie, des accotements et des réseaux de la rue au Loup, proposée par le Cabinet d'Etudes VRD CERAMO, pour un montant total de 16 447.35 € HT, soit 19 736.82 € TTC,

Adoptée à l'unanimité.

D-2021-03-12 : Evolution de l'OAP du Bas-Boire : proposition de modification du PLU

Une évolution récente de la carte des propriétaires de la rue François Rolin permet d'envisager un accès aux parcelles en arrière des habitations, directement à partir de cette rue François Rolin.

L'OAP du Bas-Boire, dans sa conception initiale, relevait d'un cul de sac à partir du chemin du Bas-Boire, même si le plan proposé prévoyait une voie intérieure en desserte « circulaire ».

Un nouvel accès, direct, à partir de la rue François Rolin, permet de concevoir une urbanisation « traversante », plus fluide et plus sécuritaire.

La partie Est du Chemin du Bas-Boire est appelée à devenir une voie ouverte à la circulation routière. Deux parcelles au Nord du chemin du Bas-Boire sont intégrées au nouveau périmètre de l'OAP.

Concernant l'évolution de l'habitat, l'OAP du Loup, si elle se concrétise, pourrait comporter un nombre de logements bien supérieur aux 20 annoncés dans le document du PLU. Il semblerait raisonnable de réviser à la baisse le nombre de logements annoncé pour l'OAP du Bas-Boire. Il est aussi proposé de diversifier la consistance de l'OAP du Bas-Boire pour répondre à d'autres besoins de la Commune, notamment :

- Habitat (fourchette quantitative à déterminer)
- Structure d'accueil pour la petite enfance
- Locaux mis à disposition pour une maison médicale
- Petits commerces, ...

La proposition technique et financière de l'Atelier TEL, pour réaliser la modification du PLU, nécessaire à l'évolution du concept de l'OAP du Bas-Boire, se décompose comme suit :

- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire 10 425 € TTC
- Evaluation environnementale (en option) 8 640 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'évolution du concept de l'OAP du Bas-Boire,
- ACCEPTE la proposition de l'Atelier TEL pour engager une procédure de modification du PLU et autorise le Maire ou son représentant à signer cette proposition.

D-2021-03-13 : Convention d'occupation du domaine public – installation d'une antenne de téléphonie mobile

La société CELLNEX France SAS a présenté à la commune un projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public.

Il s'agit d'une antenne multi-opérateurs, les premiers demandeurs étant Bouygues et Orange.

Par rapport à la proposition initiale, la convention proposée tient compte des demandes de la collectivité :



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 30 mars 2021 à 18h30**

Page : 5 de 6

- Le projet a été repositionné sur le site des « Fouilles »,
- Le loyer a été réévalué de 10 000 € à 12 000 € par an,
- Il a été déterminé une actualisation du loyer de 1.5 % par an,
- Le positionnement du pylône, sur le site des « Fouilles » a été modifié pour respecter la distance réglementaire (PLU) de 50 mètres en lisière de l'Espace Boisé Classé (EBC) existant au nord de la route de Boissettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public, proposée par CELLNEX France SAS, pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

D-2021-03-14 : Convention pour des stages pour enfants pendant les vacances scolaires

La commune de Boissise-la-Bertrand a pour objectif de mettre en place un Projet Educatif de Territoire pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Ce PEDT devrait permettre de développer des activités durant le temps périscolaire avec un accueil de loisirs les mercredis et de faciliter l'accès à des stages de loisirs, culturels et sportifs durant les vacances scolaires.

En attendant la mise en place d'un PEDT, la commune souhaite organiser des stages sportifs, pour les enfants de 7/12 ans et 13/16 ans, durant les vacances scolaires de printemps et les vacances d'été 2021.

CONSIDERANT l'animation « ESCALAD'ARBRE » proposée par le Club Omnisport de Vert-Saint-Denis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Club Omnisport de Vert-Saint-Denis pour l'animation « ESCALAD'ARBRE », sous forme de stages de deux ou trois jours, suivant les âges des enfants, durant les vacances scolaires de printemps et les vacances scolaires d'été 2021. Le coût de l'assurance, à charge de la commune, est de 600 € par stage auquel s'ajoute 26 € par jour de stage.
- FIXE le tarif des stages à :
 - o 25 € par enfant, pour les 7/12 ans,
 - o 35 € par enfant, pour les 13/16 ans.

Madame Szeszak informe de la possibilité pour les jeunes boissisiens de s'inscrire directement auprès du Club de Voile de Seine-Port, pour des stages nautiques, pendant les vacances scolaires.

D-2021-03-15 : Conseil Départemental 77 : avenant à la convention - site internet de la Commune

CONSIDERANT l'obsolescence de la plateforme technique ainsi que les ajustements nécessaires en termes de sécurisation du site internet et de conformité au RGPD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 proposé par le Département de Seine-et-Marne pour prendre en compte le changement de plateforme technique et définir la nouvelle collaboration entre le Département et la collectivité pour la sécurisation du site internet et la conformité au RGPD.

Monsieur le Maire remercie Mesdames Courtier et D'Anastasio pour leur investissement dans la création du nouveau site internet.

D-2021-03-16 : SPL Melun Val de Seine Aménagement : augmentation de capital

L'entrée au capital de la SPL Melun Val de Seine Aménagement des communes de Boissettes et Saint-Fargeau-Ponthierry est adoptée à l'unanimité.

D-2021-03-17 : SDESM : adhésion des communes de St Pierre les Nemours, Montereau et Fontenay-Trésigny

La modification du périmètre du SDESM avec l'adhésion des communes de St Pierre les Nemours, Montereau et Fontenay-Trésigny est adoptée à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Pour répondre à la demande de la Fédération Nationale des communes forestières, Monsieur Gremez est désigné comme référent au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe des dossiers en cours à la CAMVS : le Plan Local de l'Habitat (PLH), le projet de territoire (PDT), le pacte financier, le contrat local de santé (CLS), la reconduction de Sport Passion pour les enfants pendant les vacances d'été.



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 30 mars 2021 à 18h30**

Page : 6 de 6

Pour lutter contre le désert médical, la CAMVS a voté une indemnité pour les étudiants en médecine, à partir de la 2^{ème} année (généralistes et dentistes), de 600 € par mois, sur 10 mois, à partir de septembre 2021, avec obligation d'exercer sur le territoire pendant 5 ans.

Madame Courtier informe du départ de deux agents par voie de mutation (un au service administratif et un au service technique). Des entretiens de recrutement sont en cours. Une adjointe administrative est attendue pour juin ou juillet 2021. Pas encore de candidature pour le service technique. Les délais pour le Boissise Mag³ sont rappelés.

Monsieur Cossoux demande de l'attention pour les anciens.

Madame Michallet souligne les actions du Conseil des Aînés : préparation de panneaux et plantations avec le Conseil Municipal des Enfants.

Les rencontres artistiques sont en préparation. La Commune s'est portée candidate pour le cinéma plein-air en concertation avec la CAMVS.

Madame Szeszak demande l'état d'avancement de la fibre sur la Commune. Un point sera fait avec l'adjoint en charge des travaux.

Madame Longueville informe de la mise en place de cours d'anglais à l'école, en présence des enseignantes. Ces cours sont financés par la commune, à raison de 100 € par semaine scolaire, avec une participation aux frais proposée par l'association de parents d'élèves, les modalités restent à définir.

Un enfant de maternelle a été déclaré positif au Covid ainsi que l'ATSEM, en semaine 13. La classe a donc été fermée. Depuis les nouvelles dispositions du 30 mars 2021 ont été appliquées.

Concernant les personnes âgées, l'emploi civique qui travaille avec le Conseil Municipal des Enfants pourrait aussi venir en soutien pour les anciens, c'est à l'étude. Un relai de voisinage, le portage de repas sont aussi des sujets en réflexion.

Autres informations diverses :

Les vaccinations des Boissisiens de plus de 75 ans sont en cours. Ils sont relancés pour les rappels.

La participation citoyenne est relancée en concertation avec la CAMVS.

L'école a récupéré 10 ordinateurs, ils sont en cours de restauration par Messieurs Gremez et Cossoux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9h20.